

PLUi de Carry-le-Rouet : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 3 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 3 août 2026. Il délimite 56 zones, dont 39 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 3 août 2026.

- Le PLUi de Carry-le-Rouet s'applique dans sa version du 3 août 2026 ; nous publions 4 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 56 zones : 39 urbaines (U), 3 à urbaniser (AU), 1 agricoles (A) et 13 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Carry-le-Rouet occupe le rang 56 par le nombre de zones délimitées : 4 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 220 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Carry-le-Rouet depuis 2013, pour 380 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	56 zones
Zones urbaines (U)	39 zones
Zones à urbaniser (AU)	3 zones
Zones agricoles (A)	1 zone
Zones naturelles (N)	13 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	3 août 2026
Partition GPU	DU_200054807_A
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_A/3d0841039550457a0a87bb57879cdab4/200054807_reglement_20260803_A.pdf
Règles extraites	4 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Carry-le-Rouet

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	8 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	17 août 2022
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/carry-le-rouet-13021>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Carry-le-Rouet : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

0 plan
Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UBt2, UBt3, UC1, UCt1, UCt2, UEsN1, UEt1, UM1, UB1, UB2b, UQI, UQP, UVp

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

13021
13620
Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Bouches-du-Rhône
Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

56 zones
56 zones
56 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Ensuès-la-Redonne (2,6 km)
Sausset-les-Pins (3,5 km)
Châteauneuf-les-Martigues (5,0 km)
Gignac-la-Nerthe (7,6 km)
Le Rove (7,6 km)
Marignane (9,7 km)
Saint-Victoret (10,4 km)
Marseille 16e Arrondissement (12,9 km)
Vitrolles (14,5 km)
Les Pennes-Mirabeau (14,5 km)
Marseille 2e Arrondissement (15,7 km)
Marseille 15e Arrondissement (16,7 km)
Marseille 3e Arrondissement (18,4 km)
Martigues (10,1 km)
Marseille 14e Arrondissement (18,8 km)
Marseille 1er Arrondissement (18,8 km)
Septèmes-les-Vallons (18,9 km)
Marseille 6e Arrondissement (19,2 km)

47 zones
52 zones
56 zones
58 zones
51 zones
103 zones
45 zones
88 zones
125 zones
126 zones
29 zones
186 zones
32 zones
156 zones
143 zones
9 zones
95 zones
9 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/carry-le-rouet-13021>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.